

**MAIRIE DE SURY-ES-BOIS**  
**18260 SURY-ES-BOIS**  
**Tél : 02.48.73.75.28**  
**Fax : 02.48.73.73.97**

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Compte-rendu du Conseil Municipal du 24/06/2022 :**

Le Conseil Municipal, réuni le vendredi 24 juin 2022 sous la Présidence de Jean-Claude RIMBAULT, Maire, a étudié et arrêté les principales décisions ci-après :

- Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants :

Après lecture des articles, ordonnances, décrets afférents à ces modalités de publicité des actes, M. le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité ci-après de publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel :

Publicité par publication papier

Adoption à l'unanimité des membres présents

- Changement de statuts du SIAEP Val de Loire – Pays-Fort :

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la prise de compétence « eau » par la Communauté de Communes Terres du Haut Berry et que par voie de conséquence celle-ci se substitue à ces communes membres soit pour le SIAEP Val de Loire Pays-Fort, la commune de La Chapelotte.

Par ce fait, le syndicat devient un syndicat mixte fermé entraînant une modification des statuts.

Après lecture de la proposition des nouveaux statuts, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter ceux-ci.

- Point sur demandes de subvention – Travaux voirie 2022 :

M. le Maire fait le point sur ces demandes non abouties et fait part de ses demandes auprès du Département et de la Préfecture en espérant des réponses positives.

Dans l'attente, les travaux prévus ne peuvent pas être engagés.

- Vote de subvention 2022 :

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, considérant :

- Que l'accès aux soins et à un médecin référent est la priorité actuelle pour les habitants du territoire
- Que l'action de l'association « Pour TD Solidarité et Santé » est essentielle pour contribuer – en lien avec celle de la Communauté de Communes – à la recherche de médecins pour notre territoire et à l'installation de l'un d'entre eux à Vailly-sur-Sauldre

Décide d'attribuer à titre prioritaire et exceptionnel une subvention de 1 000 € à l'association « Pour TD, Solidarité et Santé ».

Votes pour : 7

Abstention : 1